



APPEL A PROJET

1. SAINT-JEAN-DE-VÉDAS, UNE VILLE AUTHENTIQUE ET ENTHOUSIASTE

Aux portes de Montpellier, dans le département de l'Hérault, **Saint-Jean-de-Védas** séduit par son équilibre parfait entre modernité et nature. Ville dynamique et tournée vers l'avenir, elle offre à ses habitants un cadre de vie harmonieux, où l'effervescence urbaine côtoie la douceur d'un environnement préservé.

Dotée d'un réseau de transports performant, incluant deux tramways reliant rapidement Montpellier, Saint-Jean-de-Védas s'inscrit pleinement dans une démarche de mobilité durable. Ses nombreux espaces verts et paysages verdoyants invitent à la détente, aux loisirs en plein air et aux rencontres conviviales.

Forte de son énergie créative et festive, la ville ambitionne d'enrichir son offre culturelle et événementielle, afin d'offrir aux habitants et visiteurs une programmation toujours plus variée et animée. Dans cette dynamique, les Esti'Védas reviendront en 2026 pour une nouvelle édition, promettant des moments de partage, de découverte et de festivités inoubliables.

2. CONTENU DU PROJET

Durant la période estivale des mois de juillet et d'août, Saint-Jean-de-Védas propose les vendredis, des moments festifs en soirée avec une ambition forte : créer un événement festif, convivial et familial.

Cet événement est devenu un rendez-vous majeur de l'été qui a su embarquer un large public et répondre aux attentes des habitants et des visiteurs. Pour 2026, l'objectif des Esti'Védas reste le même : célébrer, échanger, proposer des animations portées par tous les acteurs du territoire, rassembler autour d'une fête festive.

A cette occasion, le public découvrira et dégustera des produits locaux, notamment des vins régionaux, dans une ambiance musicale diverse et variée.

Cet appel à projet vise à compléter la programmation de la Ville de Saint-Jean-de-Védas par la proposition de rendez-vous :

- En plein air, sur l'espace public,
- Entrées payantes,
- Accessibles à tous publics.

3. LE LIEU

Les rencontres estivales auront lieu sur le Site du Parc du Terral.

Ce parc bénéficie entre autre d'un grand espace pelousé et sécurisé.

Le parc situé allée Joseph Cambon à Saint-Jean-de-Védas (34430), peut être visité par les candidats.

4. DATES

Cet évènement se produira aux dates suivantes :

- Vendredi 10 Juillet 2026,
- Vendredi 17 Juillet 2026,
- Vendredi 24 juillet 2026,
- Vendredi 31 juillet 2026,
- Vendredi 7 août 2026,
- Vendredi 14 août 2026,
- Vendredi 21 août 2026,
- Vendredi 28 août 2026.

La soirée estivale débute à 19h00 et se termine à 23h00. Elle est ouverte à tout public.

5. ECO-RESPONSABILITE

5.1. Environnement

La Ville de Saint-Jean-de-Védas demande aux porteurs de projets de mettre en avant des démarches écoresponsables sur l'évènement telles que :

- La promotion des produits issus du commerce équitable, de l'agriculture biologique ou de proximité dans le cadre des buvettes,
- La réduction des déchets à la source,
- L'accessibilité en transports en commun,

Toute autre suggestion sera la bienvenue !

5.2. Accessibilité

La Ville de Saint-Jean-de-Védas souhaite que les évènements proposés soient largement accessibles à tous les publics, y compris ceux habituellement éloignés des évènements culturels : parents accompagnés de très jeunes enfants, seniors, personnes en situation de handicap. Nous serions sensibles à :

- Vos actions de médiation en direction de ces publics,
- Votre attention à leur accueil pendant l'évènement,
- Leur inclusion dans votre évènement.

6. LE DECOUPAGE DU PROJET

6.1. A la charge du porteur du projet

Votre proposition s'inscrit dans un évènement et une programmation globale.

Les équipes du prestataire devront se charger totalement de la production et de l'organisation (montage, exploitation, démontage). Il vous sera demandé de fournir un planning précis des phases de montage, exploitation et démontage.

Dans le cadre d'une proposition d'animation intégrant la programmation générale, plusieurs types de prestations sont sollicitées :

Exposants et produits :

- Producteurs de vins (si possible, les vignerons devront être différents chaque vendredi),
- Un espace de restauration entre « *take away* », « *snack* » et « *food court* » pour satisfaire tous les goûts et tous les appétits,
- Produits viticoles, stands de fromages, de charcuterie, fruits de mer ...

L'installation et le rangement du matériel, la sécurité et l'entretien du site seront à la charge du prestataire ainsi que la prise en charge de l'éclairage provisoire d'accès au site par le bas du parc du Terral (chemin attenant au parc).

6.2. Soutien technique et communication

La Ville de Saint-Jean-de-Védas mettra à disposition du prestataire :

- les tables, chaises, conteneurs, sanitaires, pour une capacité d'accueil maximale de 600 personnes (places assises)
- l'électricité sur le site pour une puissance totale de 30 Kw, au-delà, installation d'un groupe électrogène à la charge du prestataire,
- la scène (dimension max. 6m x 4 m) installée sur le site pour toute la période estivale.

La communication interne de cet évènement pour les 8 dates sera à la charge de la commune de Saint-Jean-de-Védas (signalétique, affichages).

Les animations musicales et dansantes chaque vendredi seront à la charge de la municipalité.

6.3. Sécurité

Le prestataire prendra à sa charge la sécurité du site et du public pour les 8 dates des Estivales 2026 avec la présence d'agents de sécurité.

7. MODALITES FINANCIERES

Forfait de 50 euros / date, soit au total un montant de 400 TTC pour la mise à disposition du site pour les 8 dates des Estivales 2026 à la charge du bénéficiaire.

8. CRITERES D'EVALUATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

La société qui candidate doit produire :

- Une présentation de la société
- L'attestation d'assurance

La sélection des offres sera effectuée en application des critères suivants :

- Moyens humains mis à disposition pour chaque vendredi (5%) ;
- Moyens proposés pour la mise en sécurité de la manifestation (5%) ;
- Moyens proposés pour la propreté du site (5%) ;
- Compétences et références détaillées de la société candidate, dont expériences professionnelles pertinentes de l'équipe et similaires sur un tel projet (25%) ;
- Qualité et quantité des services et des produits proposés : variété des stands, régionaux, locaux (60%) ;

Le candidat présentera son projet détaillé **sous format book**, comprenant une note de méthodologie décrivant les prestations à réaliser, et précisant les tarifs appliqués aux visiteurs.

9. Procédure

Les candidatures sont à renvoyer par mail **avant le 3 avril 2026 à 16h00**.

10. Calendrier prévisionnel

3 avril à 16h00 : clôture de réception des propositions

Fin avril : réunion d'information avec l'opérateur sélectionné

8. Contacts

Mairie de Saint-Jean-de-Védas
Service des Festivités et du Protocole
4 rue de la Mairie
34430 SAINT-JEAN-DE-VEDAS

Madame Véronique DURAND
①04.67.07.83.02 ou 04.67.07.83.29
✉ festivites@saintjeandevedas.fr